

**DÉLIBÉRATION
DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 21 NOVEMBRE 2025 A 18H00**

Nb de membres en exercice : 33
Quorum : 17

PRÉSENTS :

Monsieur FABRE, Madame SONNERY, Monsieur de BOISSIEU, Madame FALCON, Monsieur FORTIN, Madame PETIT, Monsieur BLANC, Madame GRIMAL, Monsieur BOURDIN, Madame PARIS, Monsieur DEROUBAIX, Madame SEYTIER, Monsieur RIGAUD, Madame ARBORE, Madame COULET, Monsieur DI PERNA, Monsieur RICHER, Madame BRISSEZ, Monsieur BECQUART, Monsieur CHRISTIN, Monsieur GUERRY, Monsieur LAFAYOLLE DE LA BRUYERE, Madame QUELIN, Madame MEYZONNY, Monsieur ABBES.

EXCUSÉS AYANT DONNÉS PROCURATION :

Monsieur GUEUR à Monsieur FABRE
Monsieur GRANJU à Monsieur de BOISSIEU
Madame ARMAND à Madame GRIMAL
Monsieur RIBIERE à Madame SONNERY

ABSENTS :

Madame PONCET
Madame ARENA
Monsieur KARTAL
Monsieur LARBI

Le quorum est atteint.

Monsieur RIGAUD est désigné secrétaire de séance.

2025.06.15

BREYDEVENT - ACQUISITION DE PARCELLES

(Rapporteur : Christian de BOISSIEU)
Nomenclature : 3.1 Acquisitions

Dans le cadre de l'aménagement global du territoire communal et afin de répondre aux besoins en matière de stationnement, a été lancé le projet de création d'un parking public sur le hameau de Breydevent. Ce projet vise notamment à améliorer la fluidité du trafic et à offrir aux habitants ainsi qu'aux visiteurs un cadre de vie plus agréable et accessible.

Accusé de réception en préfecture
001-210100046-20251121-DEL_2025_06_15-DE
Date de télétransmission : 25/11/2025
Date de réception préfecture : 25/11/2025 1

Lors d'une pré-étude portant sur la mise en valeur et l'accessibilité du château des Allymes, la parcelle cadastrée section C n° 731 a été identifiée pour accueillir le parking sur la partie basse de l'entrée du hameau. Après étude de son emplacement, la Commune a recueilli auprès des Consorts POLLET une promesse pour la vente de cette parcelle, ainsi que pour la vente des parcelles C n° 724, 733 et n° 738, en vue de la constitution d'une réserve foncière.

Cette transaction est envisagée moyennant la somme globale de soixante-deux mille euros (62 000 €), conformément à l'estimation de France Domaines.

Il est donc demandé au Conseil Municipal la suite qu'il souhaite donner à cette transaction.

La Commission Municipale **Urbanisme - Bâtiments, Cœur de Ville - Voirie et aménagement urbain - Cadre de vie - Développement durable - Agenda 21**, lors de sa séance en date du **18 novembre 2025** a émis un avis **favorable**.

La Commission Municipale **Finances** lors de sa séance en date du **18 novembre 2025** a émis un avis **favorable**.

Le Conseil Municipal après avoir entendu l'exposé qui précède et après en avoir délibéré, **par 23 voix Pour et 6 abstentions (« Vivons notre Ville » et « Ambérieu Citoyenne »)**, DÉCIDE :

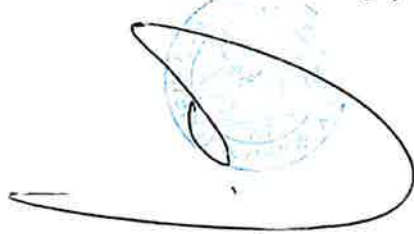
1. **DE SE PORTER ACQUÉREUR** auprès des Consorts POLLET des parcelles cadastrées sous les n° 724, 731, 733 et 738 de la section C, sises Breydevent, moyennant la somme de 62 000 €, en vue de la création d'un parking public sur le hameau de Breydevent et de la constitution d'une réserve foncière ;
2. **DE PRENDRE ACTE** que les frais de notaire pour l'établissement de l'acte de vente seront pris en charge par la Commune ;
3. **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer l'acte notarié à venir, ainsi que toutes les pièces s'y rapportant.

Fait et adopté en séance les jour, mois et an susdits.

Pour copie conforme

Certifiée exécutoire compte tenu de la publication le 25 NOV. 2025

Daniel FABRE
Maire d'Ambérieu-en-Bugey



Jean-Marc RIGAUD
Secrétaire de séance



Accusé de réception en préfecture
001-218100046-20251121-DEL_2025_06_15-DE
Date de télétransmission : 25/11/2025
Date de réception préfecture : 25/11/2025
2